

SÉCURITÉ... LA ROUTE EN PARTAGE

Plus de 330 000 € ont été engagés en 2017 et au cours du 1^{er} semestre de l'année 2018 pour sécuriser les routes, chemins et trottoirs – dont la compétence revient, désormais, à la Métropole Nice-Côte d'Azur. La commune de Gilette a souhaité, toutefois, que ces investissements soient équitablement répartis entre travaux de sécurisation des sites, aménagements routiers et protection des piétons. ■

SECURISATION...

Hauts de Saint-Roch : sécurisation de la route métropolitaine 17, à la suite des incendies d'octobre 2017, avec intervention d'un géologue pour établir le diagnostic de la falaise avant la purge et le confortement de la falaise avec merlon de protection ;

Entrée du village, Beaume du Chemin et RM-17 : sécurisation falaises et du rocher enchaîné, avec purges et pose de grillage de retenues ;

Reconstruction de parapets accidentés et pose d'une barrière anti-intrusion en divers endroits de la commune ;

Chemin du Rougelas, Chemin de la Fuont et Chemin de la Sénégo, mise en place de glissière de sécurité ;

Village : construction de 2 « plateaux ralentisseurs » ;

Pont Charles-Albert, quartier La Madeleine : remplacement de glissières de sécurité accidentées, remise en état d'un grillage de protection en falaise [RM-17] et reconstruction de parapets accidentés, en divers endroits de la commune.

SIGNALISATION ROUTIERE...

Pont Charles-Albert : mise en place de radars pédagogiques et matérialisation de signalisation verticale.

En divers endroits de la commune, comptant parmi les routes les plus fréquentées, mise en place de signalisation verticale et horizontale.

AMENAGEMENTS PIETONNIERS : 2018 UNE ANNEE DE TRAVAUX...

Après la construction d'un escalier **Chemin de Fontvieille**, la commune a lancé avec la Métropole Nice-Côte d'Azur un important programme d'aménagements, à réaliser au cours du deuxième semestre 2018 :

Quartier La Madeleine : Mise en place de panneaux lumineux + revêtement en résine colorée + signalisations verticale et horizontale + **gestion des eaux de ruissellement** ;

Quartier Louchier : déplacement d'un arrêt de bus ;

Parking de la Croix : création d'une traversée piétonne ;

Quartier Géa de Poumier : construction d'un cheminement piétonnier (avec passerelle métallique financée directement par la commune de Gilette) et construction de places de stationnement à proximité + cheminement piétonnier ;

Quartier la CLAVE : aménagement du chemin communal piétonnier (Réalisation communale avec le concours de la dotation cantonale d'aménagement du Conseil Départemental)



Éditeur de la publication : mairie de Gilette—Place du Dr. Morani, 06830 Gilette. Directrice de la publication : Patricia Demas. Merci de ne pas jeter sur la voie publique



édito

GILETTE

Lettre d'information municipale
N°2 . JUIN 2018

Chères Gilettoises, chers Gilettois,

Au mois d'avril dernier, je m'étais adressée directement à vous toutes et à vous tous au travers d'une **lettre d'information**, afin de préciser les motivations de mes votes au sein du conseil métropolitain et vous annoncer la baisse significative de la part communale de la taxe sur le foncier bâti.

C'était une première... qui ne sera pas restée sans lendemain, car j'ai décidé de pérenniser cet échange, en revenant régulièrement vers vous pour rendre compte des actions menées sur notre commune.

Ce bilan d'étape factuel donne du sens aux notions de **proximité** et d'**harmonie** qui forment le socle de mon engagement et de celui de l'équipe qui m'entoure.

À la veille des grandes vacances, la **sécurité** mérite un éclairage particulier, car la sécurité conditionne notre qualité de vie.

La sécurité due **aux personnes et aux biens**, la sécurité **environnementale**, la sécurité **routière**... Tels sont les trois axes de la politique conduite pour que Gilette reste une commune agréable à vivre au quotidien.

Le succès de ces actions passe, bien sûr, par des **mesures concrètes, qui ont été mises en œuvre par la commune**, et dont nous vous présentons l'essentiel dans cette lettre d'information, mais aussi par une **prise de conscience collective** : c'est en nous montrant **citoyens, responsables et solidaires** que nous réussissons, ensemble, à faire vivre l'esprit de Gilette qui favorise le respect, les échanges et les rapports humains.

Patricia Demas
Maire de Gilette



Pour votre sécurité

Gendarmerie Roquestéron
04.93.05.51.43

Police Secours
17

PSIG Gilette
04.93.73.75.76

Pompiers
18

Centre de Secours
04.93.08.51.56

PC Nord
04.92.13.12.06

SAMU
15

Urgences
112

Propreté, assainissement, voirie métropolitaine, déchets, éclairage
3906

Mairie de Gilette
04.93.08.57.19

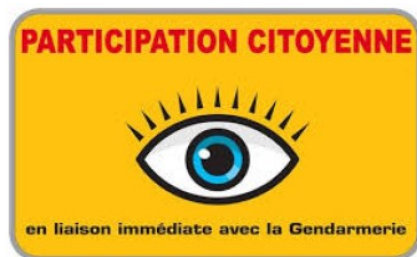
Préfecture des AM
04.93.72.20.00

SÉCURITÉ... PROXIMITÉ ET Solidarité

La prévention, sous toutes ses formes, est, à l'échelon de la commune, le premier des outils pour lutter efficacement contre l'insécurité ou le simple sentiment d'insécurité qui porte atteinte à la qualité de vie à laquelle nous aspirons tous. La municipalité a agi sur quatre leviers à la fois pour que la sécurité soit, précisément, un des éléments majeurs de la qualité de vie et de l'état d'esprit qui nous réunit : les voisins vigilants ; la vidéoprotection ; la prévention ; la coopération commune/gendarmerie. ■

VOISINS VIGILANTS...

... en développant le réseau des « voisins vigilants », dont la mise en place et le bon fonctionnement sont d'autant plus aisés que l'idée de proximité domine à Gilette, commune à taille humaine s'il en est, et son prolongement naturel, la solidarité ; être l'œil bienveillant pour son voisin absent et porter un regard perspicace autour de soi est une forme d'expression du vivre ensemble en toute harmonie ;



COOPERATION COMMUNE GENDARMERIE...

... en renforçant la coopération commune/gendarmerie qui garantit plus de proximité au travers l'opération « **tranquillité vacances** » qui prévoit des patrouilles régulières à proximité des résidences signalées par les propriétaires absents et le dispositif « **tranquillité seniors** ». (www.gendarmerie.interieur.gouv.fr).

PREVENTION...



... en organisant, avec la gendarmerie, des réunions de prévention contre les addictions, bien souvent à l'origine de comportements délictueux ; de sensibilisation des jeunes à l'utilisation d'internet ; d'initiation des écoliers à la sécurité routière (Photo ci-dessus, au groupe scolaire les Espauvettes) ;

VIDEOPROTECTION...

... en modernisant les moyens techniques de surveillance du territoire communal et en renforçant le réseau de vidéoprotection avec, prochainement, 2 points supplémentaires, au quartier des Espauvettes – à proximité du groupe scolaire – et au Pont-Charles-Albert qui est un nœud de communications important et point névralgique de passage ; en 2017 deux affaires ont été résolues grâce à la vidéoprotection communale ;

SÉCURITÉ... LA NATURE À COEUR

Commune rurale, la beauté de Gilette tient à son patrimoine architectural, à sa position haute stratégique et son environnement de verdure, verdure « sauvage » à l'état de nature, verdure de culture, des oliviers notamment et mosaïque des potagers, verdure des prés... C'est dire s'il est important de protéger, aussi, le patrimoine vert qui est l'une des composantes du cadre et de la qualité de vie. Comme il est tout aussi important de contribuer à la lutte contre la pollution de l'air et de se protéger des risques naturels majeurs. ■

DEBROUSSAILLEMENT...

L'article L.134-6 du Code forestier prévoit une obligation de débroussaillage – à la charge du propriétaire ou du locataire – autour des constructions sur une profondeur de 50 mètres, pouvant être portée à 100 mètres, selon les prescriptions du Plan de Prévention des Risques Incendie de Forêt (PPRIF). La commune peut se substituer au propriétaire – et à ses frais – en cas de demandes réitérées et sans effets.

Débroussailler est un acte citoyen et responsable pour :

- protéger ses proches ses biens ;
- faciliter le travail des secours dont on déplore, chaque année en France, la mort de sapeurs-pompiers au cours d'intervention de lutte contre les incendies ;
- limiter la propagation du feu et diminuer son intensité ;
- protéger la forêt.



GUIDE DES RISQUES NATURELS...

Gilette est concerné par quatre risques naturels majeurs : séisme, feux de forêt, mouvement de terrain et inondations. Pour vous informer et guider, la commune a édité deux publications :

Le document d'informations communal sur les risques majeurs (DICRIM) et le Plan communal de sauvegarde (en cours de réactualisation) téléchargeable, ainsi que le **Guide des obligations légales de débroussaillage** sur : www.gilette.fr

DECHETS VERTS...

Si débroussailler est une obligation légale et un devoir moral et citoyen, l'élimination des déchets verts doit être faite dans les règles :

- Le **stockage** sur place n'est **pas recommandé**, pour des raisons évidentes en cas d'incendie, les herbes et branches sèches servant de combustibles aux flammes ;
- Le **brûlage** est **interdit** – hors dérogation spéciale ;
- La solution est : le compostage in situ pour les petits végétaux ou l'évacuation en déchetterie.